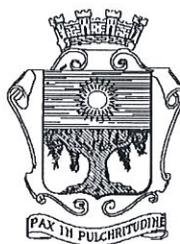


AR PREFECTURE

006-210600110-20190529-17-DE
Reçu le 07/06/2019



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 17 – SERVICE CULTURE : ENCAISSEMENT DES VISITES GUIDEES
PROMENADE BELLE EPOQUE ET BALADE BOTANIQUE SUR LA REGIE
CULTURE/ANIMATIONS

Séance Publique Ordinaire du 29 MAI 2019
A 19 heures 30 dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, M. Claude CALIMAR, Mme Arzu BAS-PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Catherine LEGROS, Mme Aimée GARZIGLIA, Mme Yvette RODA, Mme Joëlle HENON-DECOUARD, M. Bernard MACCARIO, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Françoise SANCHINI, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, M. Philippe RASTOLDO, Mme Carolle LEBRUN, M. Stefan VOISIN, Mme Flora DOIN,

PROCURATIONS : Mme Marie-José LASRY à M. Michel CECCONI, Mme Christiane VALLON à M. le Maire, M. Nicolas SBIRRAZZUOLI à M. Claude CALIMAR, Mme Sophie REID à Mme Catherine LEGROS, M. Bernard MAILLE à M. Stéphane EMSELLEM, Mme Cécile GARBATINI à Mme Arzu BAS-PANIZZI.

ABSENT : M. Jean-Elie PUCCI

QUORUM : 14

PRESENTS : 19

VOTANTS : 25

Secrétaire : Mme Flora DOIN

Date de convocation de séance : 21 mai 2019

AR PREFECTURE

006-210600110-20190529-17-DE
Reçu le 07/06/2019



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2019

XVII- SERVICE CULTURE : ENCAISSEMENT DES VISITES GUIDEES
PROMENADE BELLE EPOQUE ET BALADE BOTANIQUE SUR LA REGIE
CULTURE/ANIMATIONS

Madame Catherine LEGROS, Adjoint au Maire, s'adresse à ses collègues en ces termes :

« Les visites guidées ont été actées par délibération du Conseil Municipal en date du 9 décembre 2013 suite à la décision du Conseil d'Exploitation en date du 26 novembre 2013.

Depuis le 1^{er} janvier 2019 en raison de l'application de la loi MAPTAM, le personnel de l'Office Municipal de Tourisme de Beaulieu-sur-Mer a été transféré à la Métropole Nice Côte d'Azur pour les missions accueil et promotion.

Julie BARDAKJI, conseillère en séjour et guide conférencière, personnel métropolitain à temps partagé pour 10% à la commune reste en charge des visites guidées à savoir « Promenade Belle Epoque » d'une durée de 1h30 et « Balade Botanique » d'une durée de 1h45.

Ces visites sont organisées les jeudis matins à partir de 9h30 pour les individuels (dès 5 personnes inscrites) et à la demande suivant les disponibilités pour les groupes (12 à 15 personnes).

Afin d'organiser au mieux ces visites, il est demandé aux participants de s'inscrire auparavant à l'accueil du Bureau d'Information Touristique de Beaulieu-sur-Mer

Ces visites, tous les ans du 15 avril au 15 octobre, mettent l'accent sur le côté Belle Epoque de la ville en faisant découvrir les principaux lieux ou sur le côté botanique en montrant la diversité des espèces.

Le tarif de la visite a été fixé à 5 € pour les adultes.

Au regard de l'évolution de cette prestation, il serait nécessaire de garder ce tarif de 5€ pour les adultes et enfants de plus de 12 ans, d'offrir la gratuité aux Ambassadeurs de Beaulieu-sur-Mer, aux référents organisateurs des groupes, aux guides-conférenciers qui sont des promoteurs de ces prestations.

Il est nécessaire par ailleurs d'autoriser la régie Culture/Animations à encaisser ces montants pour permettre la continuité de cette prestation, la régie de l'Office Municipal de Tourisme n'existant plus.

Il appartient à la présente assemblée, après en avoir délibéré, d'entériner le tarif de la visite, les conditions de gratuité et l'encaissement par la régie Culture/Animations. »

AR PREFECTURE

006-210600110-20190529-17-DE
Reçu le 07/06/2019



LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

- DECIDE de garder le tarif de 5€ pour les adultes et enfants de plus de 12 ans, d'offrir la gratuité aux Ambassadeurs de Beaulieu-sur-Mer, aux référents organisateurs des groupes, aux guides-conférenciers qui sont des promoteurs de ces prestations,
- AUTORISE la régie Culture/Animations à encaisser ces montants.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX

AR PREFECTURE

006-210600110-20190529-17-DE
Reçu le 07/06/2019

